



Maison des Jeunes et de la Culture

Château de Déomas

10 rue Mathieu Duret

BP 30093

07101 ANNONAY Cedex

04 75 32 40 80

contact@mjcannonay.org

www.mjcannonay.org



ASSISTER À UNE SÉANCE DE CINÉMA

Depuis de nombreuses années, le projet artistique du Festival du Premier Film se développe en lien avec une politique d'initiation à l'image, particulièrement en direction des écoliers, collégiens et lycéens.

Ils sont chaque année de plus en plus nombreux à venir au Festival. En 2020, 5 643 ont participé à la 37^{ème} édition.

Le travail spécifique mené en direction du jeune public poursuit plusieurs objectifs :

- Offrir aux jeunes une ouverture culturelle et artistique
- Leur faire découvrir la richesse et la diversité du cinéma international
- Déclencher la rencontre et l'échange des jeunes avec les professionnels
- Favoriser le développement de leur esprit critique et leur réflexion sur le cinéma

Pour cela, l'équipe du Festival propose plusieurs outils pédagogiques : séances scolaires, rédaction de dossiers pédagogiques sur les films proposés aux élèves, mise à disposition des dossiers de presse (en téléchargement), recommandations de niveaux.

Cinéma et pédagogie

L'étude d'un film en classe peut procurer d'heureuses surprises à un enseignant : certains élèves parfois muets face à des documents écrits se révèlent observateurs, astucieux, capables de commentaires réfléchis à propos d'un film.

Ces échanges fructueux permettent alors de se forger quelques outils pour ne plus regarder avec innocence et passivité les images.

Nous vous conseillons fortement de préparer la classe avant une sortie au Festival.

PRÉPARATION

Les films internationaux du Festival sont souvent différents de ceux qu'ont l'habitude de voir les élèves : certains d'entre eux sont en noir et blanc, sous-titrés, leur scénario, en comparaison des films américains, paraît souvent lent. **Il est recommandé d'en avertir les élèves !**

L'inattention peut s'installer, avec les risques qui s'ensuivent, situation à laquelle il n'est plus possible de remédier pendant la séance elle-même.

Une sortie au Festival représente un temps exceptionnel, mais surtout une occasion de poursuivre le travail effectué dans le temps de cours.

À titre d'exemple, l'enseignant peut placer les élèves en situation d'observation :

- En donnant à voir une séquence (de préférence située au début du film, pour éviter d'en dévoiler l'intrigue), et en dégageant avec eux des pistes d'analyse.
- En étudiant le titre : quelles attentes chez le spectateur peuvent créer chacun des mots qui composent le titre ?
- En observant l'affiche :
 - analyser l'image, sa construction, ce qu'elle veut communiquer au spectateur, penser au genre auquel on peut s'attendre, et s'imaginer le hors-champ.
 - à partir de là on peut aussi dégager des attentes, avec lesquelles une comparaison pourra s'établir par rapport au film visionné.
- En travaillant sur le générique : à partir du nom du réalisateur, on peut évoquer d'autres films de ce cinéaste ; le contexte historique ou géographique peut permettre aussi de cerner les enjeux de l'œuvre
- En lisant une partie du scénario, une scène (attention cependant à ne pas neutraliser la surprise qui devra se produire au moment de la projection) ; on peut aborder l'un ou l'autre de ces «objets» avec les questions qui seront reprises, développées et réajustées pour l'exploitation.

CHARTRE DU SPECTATEUR



ARTICLE 1 : Les (insup)portables

Il est obligatoire **d'éteindre** son téléphone portable **avant** d'entrer dans la salle de cinéma.
Les écrans allumés pendant la séance sont dérangeants et irrespectueux pour les autres spectateurs.

ARTICLE 2 : L'heure, c'est l'heure...

- Les classes au complet doivent se présenter **au plus tard 10 minutes avant le début de la séance**, le temps de se signaler, de préciser le nombre d'élèves présents et de s'installer dans la salle.
- L'enseignant doit **précéder** ses élèves et ne les faire entrer dans le hall que lorsqu'il s'est présenté à un contrôleur afin d'éviter l'encombrement des espaces et de bloquer l'accès aux salles pour les autres classes.
- Pour les séances publiques ouvertes aux scolaires, si les classes ne sont toujours pas arrivées **10 minutes avant** le début de la séance, **les places ne seront plus garanties**.
Sur ces séances spécifiques, des rangs seront réservés pour les classes qui n'auront donc pas le choix de leur placement.
- En cas d'arrivée après le début de la séance, l'équipe du festival se réserve le droit de **refuser l'entrée** à la classe afin de ne pas perturber la séance et les autres spectateurs.

ARTICLE 3 : Stationnement des cars / séances au Théâtre et aux Nacelles

Compte tenu de la circulation difficile en ville, les cars devront se garer **au parking de La Valette** (ancienne gare routière).
Le temps de trajet à pied pour rallier la salle de projection doit être anticipé par les enseignants pour ne pas retarder le démarrage de la séance.

ARTICLE 4 : Pas de nourriture ni de boisson dans les salles du Festival

Il est interdit de manger et d'apporter des canettes dans toutes les salles du festival.
Des contrôles peuvent être effectués par l'équipe du festival après les séances. Si des papiers ont été jetés par terre, les élèves qui étaient installés dans les rangs concernés devront les ramasser avant de sortir de la salle.

ARTICLE 5 : Modes de règlement

Le règlement des séances scolaires se fait uniquement sur facture envoyée à l'établissement après le festival.

ARTICLE 6 : Covid 19

Le strict protocole sanitaire appliqué au cinéma (désinfection des mains à l'entrée de la salle, port du masque obligatoire durant toute la séance et distanciation sociale par groupes d'enfants) garantira évidemment la sécurité de vos élèves lors de cette sortie scolaire.

ARTICLE 7 : Pour un bon déroulement...

Nous comptons sur les enseignants et les accompagnateurs pour veiller au bon comportement de leurs élèves.
Toutefois, l'équipe du festival se réserve la possibilité d'exclure provisoirement ou définitivement toute personne dont le comportement pourrait nuire au confort des autres spectateurs, sans contrepartie ni remboursement.

ARTICLE 8 : Conditions d'annulation

L'équipe du Festival se réserve le droit d'annuler les séances prévues en cas de force majeure (conditions climatiques, sécurité, arrêtés préfectoraux...), les réservations seront donc annulées et aucune facture ne sera envoyée aux établissements.

- Cette charte doit être lue et signée par le chef d'établissement et/ou par l'enseignant responsable de la sortie culturelle et doit être envoyée à la MJC **avant le début du Festival**. Dans le cas où la charte ne serait pas envoyée signée à la MJC, celle-ci se réserve le droit de ne pas inscrire la classe concernée à la séance de cinéma.

Établissement scolaire :

Nom et fonction du signataire de la charte :

Le, à

Signature et cachet de l'établissement :